

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 16/05/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la réhabilitation de logements sociaux à Changé (72) Numéro Onagre : 2024-04-33x-00642	Bénéficiaire : Podeliha	Avis : Favorable
-------------------------	--	----------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Apus apus* Martinet noir
- *Passer domesticus* Moineau domestique
- *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune
- *Podarcis muralis* Lézard des murailles

Discussion

Le CSRPN relève que le porteur de projet a eu connaissance de sa doctrine « Contribution pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les travaux de réhabilitation du bâti et attendus pour un passage simplifié en CSRPN » du 4 avril 2024. Le porteur de projet est accompagné par une structure experte et communique avec les opérateurs de travaux ce qui devrait favoriser la prise en compte des espèces lors de l'opération. L'évaluation et le suivi seront importants pour voir si les actions fonctionnent.

Le porteur de projet indique que le contrat avec la LPO prévoit des suivis sur 3 à 5 ans.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 26/05/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

